

DANS L'ŒIL DU LYNX

Bulletin sur les animaux à fourrure de la région

Automne 2022

Direction de la gestion de la faune de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

SOMMAIRE

Gros plan sur la martre d'Amérique

État des populations d'animaux à fourrure

Actualités

Mot du Ministère

Piégeurs de la Mauricie et du Centre-du-Québec, voici notre bulletin d'information traitant des animaux à fourrure de la région. À partir de cette année, seuls les piégeurs qui ont recueilli des données à l'aide du carnet du piégeur et qui l'ont retourné au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) recevront ce bulletin en exclusivité.

Ce deuxième numéro dresse un état de la situation de la dernière saison de piégeage dans la région, plus particulièrement pour la martre d'Amérique.

Nous espérons que ces renseignements vous seront utiles et qu'ils vous inciteront à poursuivre votre précieuse collaboration avec nous.

Comme vous le savez, en fournissant au Ministère les renseignements sur vos activités de piégeage et sur l'abondance des animaux à fourrure chaque année, vous collaborez de façon importante au suivi des activités de piégeage ainsi qu'à la gestion des animaux à fourrure au Québec.

Merci encore et bonne lecture!

La Direction de la gestion de la faune de la Mauricie et du Centre-du-Québec



Gros plan sur la martre d'Amérique

La préférée des piégeurs

La martre est une des espèces les plus prisées par les piégeurs, car elle est relativement facile à capturer à cause de sa curiosité et, jusqu'à récemment, sa fourrure avait une bonne valeur. C'est généralement l'espèce dont la fourrure génère le plus de revenus annuels au Québec (562 000 \$ en 2021-2022, 20-30 % du revenu total). À l'image de l'ensemble des animaux à fourrure, le nombre de martres récoltées chaque année est en baisse depuis 10 ans (passant de plus de 20 000 en 2010 à moins de 15 000 depuis 3 ans), reflet du nombre de piégeurs actifs et des prix des fourrures, eux aussi en baisse.

Par ailleurs, la récolte de martres présente de fortes variations interannuelles, pouvant doubler d'une année à l'autre. La martre est un prédateur opportuniste qui se nourrit de lièvres, de petits mammifères, d'écureuils et de



gélinottes ou de téttras, au gré des espèces qu'elle croise. Elle suit donc les variations d'abondance de ses proies. Selon les régions, les lièvres peuvent suivre des cycles d'environ 10 ans et les petits mammifères (principalement le campagnol à dos roux), de 4 ans. Lorsque la nourriture est plus rare, les mantes doivent se déplacer plus longtemps et sur de plus longues distances afin de trouver à manger, les rendant plus faciles à piéger.

La mante est aussi sensible aux perturbations de son habitat, notamment aux coupes forestières. Elle évite de traverser les milieux ouverts, car elle est aussi une proie pour les rapaces et certains autres carnivores. Elle préfère donc rester à couvert dans les forêts plus denses, offrant à la fois une protection contre ses prédateurs et des possibilités de chasse. Il existe souvent un conflit d'usage entre l'exploitation forestière et les piégeurs qui souhaitent conserver des massifs intacts pour maintenir les populations de mantes.

Pour en savoir davantage sur l'état de la situation de l'espèce à l'échelle provinciale, le Ministère mettra à jour dans la prochaine année le bilan de l'exploitation de la mante (2012-2021), à mi-chemin du plan de gestion des animaux à fourrure : mffp.gouv.qc.ca/la-faune/bilan-exploitation-animaux-fourrure/.



Profil de la récolte dans la région

Le nombre de fourrures transigées annuellement dans le Centre-du-Québec (environ 5 par an) est très faible comparativement à la Mauricie qui, entre 2012 et 2021, a transigé en moyenne 1 530 fourrures par an. La récolte

fluctue annuellement, mais montre une tendance à la baisse depuis une vingtaine d'années (figure 1). En Mauricie, la majorité, soit un peu plus de 60 % de la récolte, provient des UGAF 33, 34, 35 (correspondant principalement aux ZEC et territoire libre du secteur de La Tuque). De plus, 14 % de la récolte provient des réserves fauniques Mastigouche et du Saint-Maurice (UGAF 36) (figure 2).

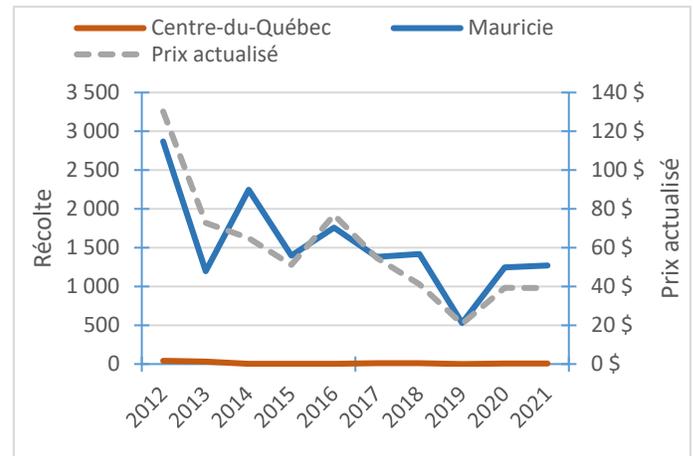


Figure 1 : Évolution du prix moyen et de la récolte brute de mantes (nombre de fourrures transigées) en Mauricie et dans le Centre-du-Québec depuis 10 ans (2012-2013 à 2021-2022)

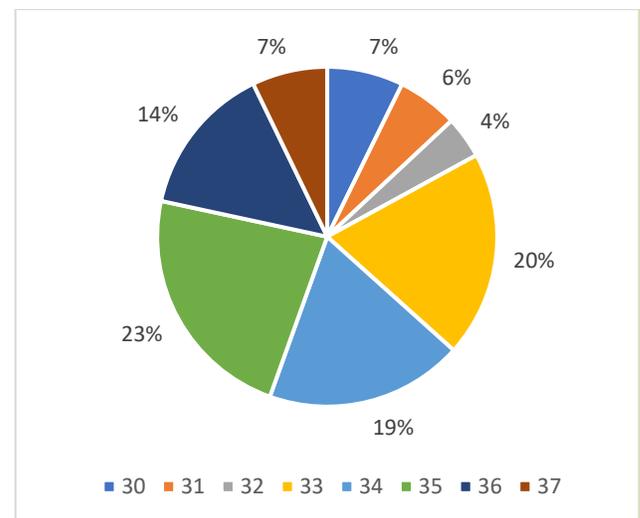


Figure 2 : Proportion de la récolte de mantes par UGAF en Mauricie



Au cours des 10 dernières années, le rendement, c'est-à-dire le nombre de martres capturées par 100 km², a varié de 2 à 9 (figure 3). Le rendement obtenu au cours des dernières années dans plusieurs UGAF est inférieur à celui obtenu il y a 10 ans, ce qui est cohérent par rapport à la baisse de récolte observée.

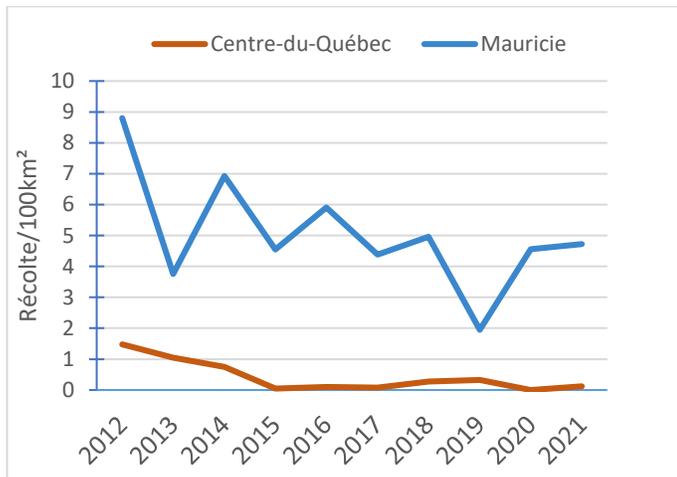


Figure 3 : Évolution du rendement (captures/100 km²) entre les saisons 2012-2013 et 2021-2022

Le nombre de piégeurs ayant transigé au moins une martre est légèrement à la baisse depuis 10 ans, passant d'environ 250 à 200 piégeurs entre 2012 et 2021. Au cours des dernières années, un peu plus de la moitié de ces piégeurs ont transigé plus de cinq fourrures de martre.

Durant les deux dernières saisons de piégeage (2020-2021 et 2021-2022), le succès de piégeage a été de 9,5 martres par 1 000 nuits-pièges, soit un succès légèrement supérieur à celui des 10 dernières années, qui était de 8 martres par 1 000 nuits-pièges. En Mauricie, au cours de la saison 2021-2022, l'effort relatif (nombre de nuits-pièges/piégeur) a été en moyenne de 875, soit très près de la moyenne des 10 dernières années (895).



Selon les piégeurs, les populations de martres seraient rares dans le Centre-du-Québec et abondantes en Mauricie (figure 4). De plus, en Mauricie, les piégeurs estiment qu'elles seraient en légère augmentation cette année, alors que dans le Centre-du-Québec, les populations semblent stables.

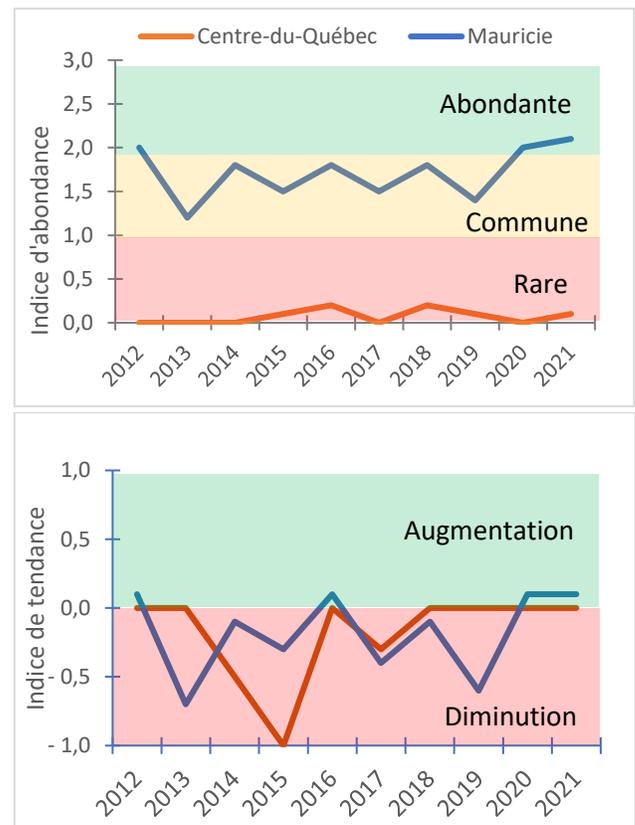


Figure 4 : Évolution des indices d'abondance et de tendance des martres entre 2012 et 2021



Le ratio mâle/femelle est excellent et relativement stable depuis 10 ans. Il oscille entre 1,5 et 2,1 mâles pour une femelle, avec une moyenne de 1,8 mâle par femelle, ce qui est tout à fait normal puisque les mâles sont beaucoup plus vulnérables au piégeage que les femelles. Cet indicateur suggère que le niveau d'exploitation ne serait pas trop élevé.

En conclusion, la martre est une espèce généralement commune sur le territoire de la Mauricie. Bien que la récolte soit en baisse depuis quelques années, certains indicateurs comme le rendement, l'abondance et la tendance générale des populations semblent indiquer une augmentation des populations dans cette région. Pour ce qui est du Centre-du-Québec, la faible abondance de martres et la quantité limitée de données rendent difficile l'interprétation de plusieurs indicateurs.



État des populations d'animaux à fourrure

Pour l'essentiel, les piégeurs de nos régions ont observé, lors de la saison 2021-2022, des tendances stables pour la plupart des espèces, s'accordant avec leurs confrères et consœurs à l'échelle provinciale. Notons toutefois que, dans le Centre-du-Québec, les observations du pékan, du vison et du lynx roux ont subi une baisse, alors que le raton laveur est en hausse (tableau 1).

Sur le plan de l'abondance, les observations des trappeurs correspondent à ce que l'on peut s'attendre quand on compare les deux régions. Ainsi, le coyote est rare dans le nord, alors que le loup y est commun, tandis que c'est le contraire plus au sud. On voit plus de lynx du Canada en Mauricie, alors que dans le Centre-du-Québec, les trappeurs observent plus de lynx roux (bien que cette espèce reste rare).

Malheureusement, depuis 2012, nous notons une baisse constante du nombre de carnets du piégeur reçus chaque année (27 en 2021-2022, comparativement à 49 pour 2012). Cela nous préoccupe, puisque la gestion des animaux à fourrure est basée en partie sur cette précieuse source d'information. Un faible nombre de carnets retournés par les piégeurs pourrait produire un tableau erroné de la situation réelle. Nous encourageons donc les piégeurs à remplir leur carnet et à le retourner au Ministère, et ainsi à contribuer à la bonne gestion des espèces.



Tableau 1 : Résultats basés sur les carnets du piégeur pour la saison de piégeage 2021-2022

	Abondance			Tendance		
	Mauricie	C-d-Q*	Province	Mauricie	C-d-Q*	Province
Belettes	2,0	1,9	2,0	→	→	→
Castor	2,1	1,7	1,9	→	→	→
Coyote	0,3	2,3	1,1	→	→	→
Loup	1,7	0,2	1,2	→	→	→
Loutre de rivière	1,9	1,9	1,6	→	→	→
Lynx du Canada	1,7	0,1	1,4	→	→	→
Lynx roux	0,1	0,4	0,2	→	↘	→
Martre	2,1	0,1	1,6	→	→	→
Mouffette rayée	0,9	2,3	1,3	→	→	→
Pékan	1,5	1,6	1,3	→	↘	→
Rat musqué	1,6	2,3	1,7	→	→	→
Raton laveur	1,1	2,9	1,1	→	↗	→
Renard roux	1,8	2,0	1,8	→	→	→
Vison	1,9	1,6	1,6	→	↘	→

LÉGENDE :

Indicateur d'abondance : ≤ 1 : rare, entre 1 et 2 : commune, ≥ 2 : abondante

Indicateur de tendance : Stable : →, En augmentation : ↗, En diminution = ↘

*Centre-du-Québec

Actualités

Actualités provinciales

En collaboration avec la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec (FTGQ), le MFFP a publié deux nouvelles foires aux questions pour les piégeurs et les titulaires d'un bail de droits exclusifs de piégeage au Québec : ftgq.qc.ca/faq-bail-tp/.

Au cours de l'été 2022, le MFFP a modifié et remplacé les formulaires (ML-414) contenus dans le **Registre des transactions commerciales de fourrures d'animaux sauvages à l'état brut du Québec**, formulaires qui s'adressent aux commerçants de fourrures pour la saison 2022-2023. Les nouveautés permettront notamment de mieux documenter la provenance (zone de chasse) des fourrures brutes exploitées par la chasse (sportive et autochtone) pour l'ours noir, le coyote, le loup, le renard

arctique, le renard roux et le raton laveur. De plus, des cartes ont été ajoutées au Registre afin de faciliter le repérage des zones de chasse ou des UGAF pour établir la provenance des captures. Finalement, une section a été ajoutée afin d'inscrire, s'il y a lieu, le numéro du terrain de piégeage pour faciliter la comptabilisation du seuil commercial d'exploitation (ou 5-15) d'un locataire de droits exclusifs de piégeage du Québec.

Le MFFP a récemment mis à jour la section sur le Piégeage au Québec sur son site Internet. Dorénavant, les clients peuvent trouver une information plus facilement à partir de mots clés inscrits dans un moteur de recherche. Pour consulter les nouveautés : Quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/piegeage.

Au cours de la dernière année, un nouveau modèle de piège certifié selon les Normes internationales de piégeage sans cruauté a été ajouté dans la liste du



Québec. Cette modification concerne un piège destiné à une utilisation obligatoire pour la capture mortelle du rat musqué, des belettes et de l'hermine. Par ailleurs, certaines illustrations des pièges certifiés ont été révisées. Pour consulter la **liste des pièges certifiés** (obligatoires ou recommandés) avec leur fiche d'illustrations :

Quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/piegeage/engins/liste-pieges-certifies.

Des nouvelles des projets de recherche

Suivi des populations d'ours noirs

Depuis 2015, le MFFP mène une étude sur les populations d'ours noirs dans quatre régions du Québec (Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie, Outaouais et Gaspésie). L'objectif est d'obtenir des données sur les paramètres de reproduction et de survie de l'espèce afin d'assurer une saine gestion des populations.

Au cours du projet, 421 ours ont été capturés, dont 197 ont été munis d'un collier émetteur, d'autres n'ayant reçu qu'une étiquette de plastique rouge à l'oreille. Le projet en est à sa dernière année, mais il reste encore des ours marqués. La récolte d'un ours muni d'un collier émetteur ou d'une étiquette de plastique à l'oreille est légale. Si vous capturez un ours noir qui porte un collier émetteur, vous êtes invité à communiquer avec le Ministère afin que le collier puisse être récupéré. Si l'ours porte seulement l'étiquette de plastique, sans collier émetteur, vous êtes également invité à en informer le Ministère. Ces renseignements nous permettront de calculer les taux de mortalité, une donnée nécessaire au succès du projet! Le numéro de téléphone à composer est imprimé au dos de cette étiquette.



De plus, chaque année, le MFFP analyse des dents d'ours noirs chassés et piégés pour déterminer leur âge et ainsi assurer le suivi adéquat des populations au Québec. Si vous avez été sollicité à cet effet et que vous n'avez pas encore retourné vos échantillons, il est encore temps de le faire! Votre collaboration est essentielle à la gestion de l'ours. Pour obtenir plus de détails sur la collecte de dents d'ours noir, vous pouvez consulter la page Quebec.ca/dents-originaux-ours. D'ailleurs, vous pourrez consulter les résultats d'âge des années passées sur cette même page.

Suivi des populations de lynx

Le MFFP a amorcé un projet visant à mettre en place un système de suivi des populations de lynx. Durant la première phase du projet, il a testé des indicateurs basés sur des méthodes non invasives (qui ne nécessitent pas la capture des animaux), telles que les caméras de chasse et la collecte de poils. Les caméras ont permis de détecter des lynx dans 32 % des sites (9 % dans Capitale Nationale, 19 % dans Chaudière-Appalaches et 69 % en Abitibi), alors que les pièges à poils l'ont fait dans 13 % (0 % dans Capitale Nationale, 13 % dans Chaudière-Appalaches et 25 % en Abitibi). À compter de cette année, la deuxième phase du projet prévoit d'ajouter d'autres approches : dénombrement de pistes dans la neige et capture de lynx. Les lynx seront équipés d'un collier émetteur et d'un accéléromètre, un petit appareil permettant de connaître le niveau d'activité des animaux (au repos, en déplacement [marche] ou en chasse [course]). Le projet sera réalisé en Abitibi en collaboration avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT).

L'habitat du pékan

Le MFFP souhaite développer des modèles de qualité de l'habitat (MQH) pour plusieurs espèces sensibles à l'aménagement forestier, dont le pékan, dans le cadre de la Stratégie d'aménagement durable des forêts. En collaboration avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, un projet est en cours pour mieux connaître la sélection de l'habitat du pékan, ce qui permettra ensuite de créer le MQH. Des pékans ont été capturés et équipés de colliers émetteurs GPS,



principalement au Témiscamingue. De plus, afin d'intégrer également des observations pour le sud du Québec, des suivis de pistes dans la neige ont aussi été réalisés, et des pièges photographiques ainsi que des pièges à poils ont été installés dans les régions de Chaudière-Appalaches et de l'Estrie.

